

ZONES

- UA - Zone urbaine ancienne
- UB - Zone agglomérée à dominante pavillonnaire
- UI - Zone d'activités économiques
- 1AU - Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitation
- 2AU - Zone d'urbanisation à long terme à vocation principale d'habitation
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle

PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé (Art. L123-1-5 V - Nouv. art. L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur comportant des OAP (Art. R123-3-1 - Nouv. art. R151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces Verts Protégés (Art. L123-1-5 II - Nouv. art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Autres éléments protégés (Art. L123-1-5 3° II - Nouv. art. L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Alignement végétal
- Plantations à réaliser au titre d'obligations paysagères prescrites par le règlement
- Règles architecturales particulières
- Élement du patrimoine bâti à protéger

INFORMATIONS

- Construction existante absente du cadastre (implantation approximative)
- Cours d'eau
- Limite communale

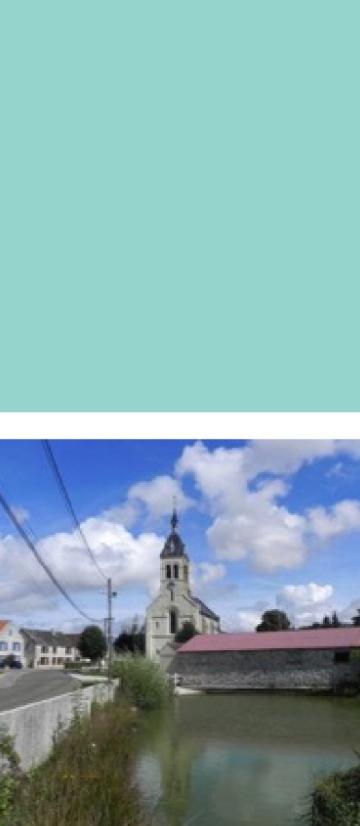
N°	Vocation	Bénéficiaire	Superficie
ER 1	Création d'un bassin de rétention à Sennevières	Commune	4 920 m ²
ER 2	Aménagement de l'entrée de village de Sennevières et de l'accès à la zone 2AU	Commune	412 m ²
ER 3	Aménagement paysager autour du château d'eau	Commune	320 m ²
ER 4	Aménagement des berges de la mare de Chèreville, d'un espace vert et d'un parking paysager	Commune	2 012 m ²
ER 5	Aménagement du fossé d'évacuation des eaux de la mare de Chèreville	Commune	1 255 m ²



Commune de CHEREVILLE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Plan Local d'Urbanisme

Projet Approuvé le 17 Janvier 2017
Vu pour être annexé à la délibération du : 17.01.2017



Chèreville
1/1000ème



4.b

